

**Gerhard ULRICH**

*Avenue de Lonay 17*

*CH-1110 Morges 0041 21 801 22 88*

[catharsisgu@gmail.com](mailto:catharsisgu@gmail.com)

*Morges, le 07.02.17*



Claude BUDRY, franc-maçon, ingénieur civil, spécialiste des explosifs de l'armée suisse, auteur de l'incendie criminel à Nonfoux VD du 31.08.2002

*Commission des pétitions du Grand Conseil*

***Mme Véronique HURNI,***

*Présidente*

*Chemin des Baumettes 9*

*1008 Prilly*



En 1996, BUDRY a acheté une ferme mitoyenne (sur le devant) adjacente à celle de Jakob GUTKNECHT (arrière-plan), contenant un appartement, pour CHF 700'000.

Photo prise avant l'incendie du 31.08.02.



Château de BUDRY aujourd'hui, contenant 3 appartements (à gauche), financé par 2,1 mio de CHF d'argent escroqué aux assurances, dont 1,824 mio de CHF de l'ECA (assurance incendie cantonale vaudoise)

*cc:*

*A tous les Conseillers d'Etat et députés vaudois joignables par e-mail*

*A Claude BUDRY, chemin du Jura 36, 1470 Estavayer-le-Lac (pour calmer la situation, ses frères francs-maçons l'ont poussé à quitter le canton de Vaud)*

*A environ 200 journalistes - A qui de droit*

### ***Pétition du 10.01.2017***

*Madame la Présidente,*

*Mesdames et Messieurs les Députés,*

*Réagissant au dépôt de cette pétition adressée à vous, ce sont vos auxiliaires administratifs, Igor Santucci et Cédric Aeschlimann, qui m'ont répondu par courrier du 23.01.17, reçu le 03.02.17.*

*Se référant à un règlement daté du 01.09.16, élaboré par eux, ils m'invitent à présenter les signatures des prévenus Claude BUDRY et Daniel KOLLY (inspecteur de la Sûreté VD, complice du premier) déclarant accepter de renoncer à la protection de leurs données. De plus, ils menacent de classer la pétition au cas où la pétition serait conçue «en termes inconvenants ou injurieux». Acceptez-vous de vous laisser émasculer par vos auxiliaires ?*

*Recourir à des euphémismes pour éviter de diagnostiquer le mal par les termes adéquats est contreproductif. De toute façon, l'article 16 de la Constitution fédérale prime (droit à la liberté d'expression). La Commission des Nations Unies sur les droits de l'homme a statué en 2012 que la criminalisation de l'atteinte à l'honneur viole la liberté d'expression et est incompatible avec l'article 19 de la Convention internationale relative aux droits civils et droits politiques. La Suisse a signé cette convention. BUDRY, ayant porté plainte contre moi, en prendra bonne note.*

*La recherche de l'idéal de la justice est un impératif catégorique et toute prétention d'administration de justice doit être sujette à la publicité (Immanuel Kant). En l'espèce, le crime crapuleux de Claude BUDRY est évident, couvert par l'appareil judiciaire vaudois/suisse/européen et par tous les Conseillers d'Etat vaudois en fonction, soit par connivence (ceux de la droite), soit par opportunisme (ceux de la gauche). Ce cas démontre que la magistrature vaudoise est à assimiler aujourd'hui à une organisation criminelle qui n'a pas hésité à démolir le destin de Jakob GUTKNECHT, le condamnant à tort pour négligence – il y aurait eu auto-ignition de son foin bottelé 3 mois auparavant !*

*Ceci dit, je maintiens ma pétition telle quelle. De toute façon, il ne faut pas trop compter sur vous, les députés vaudois, amplement informés de la gravité des cas de corruption dans votre canton, car beaucoup d'entre vous jouissent aussi de privilèges ... J'appelle à la collecte de fonds pour informer les habitants de ce canton, en vue des élections à venir.*

*A vous, Madame et Messieurs les députés*

*Gerhard Ulrich*

### ***Les empreintes de l'auteur de cet incendie criminel, Claude BUDRY***



Le feu est parti du canal d'aération de l'écurie de GUTKNECHT, et pas dans le foin, stocké à l'autre côté de la grange.



Les perforations de BUDRY à travers le mur mitoyen, aboutissant dans le canal d'aération – côté écurie de GUTKNECHT



Clean burn = suie consommée par la chaleur d'explosion d'hydrocarbure



Le détonateur trouvé sur le lieu du crime



La première fumée fut noire (explosion d'hydrocarbure à l'origine).